

Formulaire de saisine de la Cellule signalement

Coordonnées de l'auteur du signalement

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du signalement effectué. Ce traitement est effectué dans le cadre de l'article 6 quater A de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, de l'article 26-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique. Le seul destinataire de ce traitement est la cellule de signalement du CDG01.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du CDG01 : cdg01@cdg01.fr.

Le CDG01 s'engage à mettre en œuvre cette procédure dans le respect des dispositions du RGPD.

Nom et Prénom :

*Adresse mail :

N° téléphone : ☐ J'accepte d'être contacté sur ce numéro, aux horaires suivants :

*Nom de la collectivité ou de l'établissement :

Description du signalement

J'agis en qualité de :

- ☐ Victime des faits
- ☐ Témoins des faits, dont la victime est M/Mme

Le présent signalement concerne des faits de :

- ☐ Violence
- ☐ Discrimination
- ☐ Harcèlement moral ou sexuel
- ☐ Agissements sexistes
- ☐ Menace ou acte d'intimidation

Description des faits (préciser si les faits sont uniques ou répétés et, s'ils se sont déjà produits auparavant, sous quelle forme et à quelle fréquence) :

Autres démarches déjà accomplies (préciser si la situation a conduit à un arrêt de travail, une demande de reconnaissance d'accident de service, un dépôt de plainte) ou autres destinataires éventuels de ce signalement :

Décrire les éléments de preuve dont vous disposez ou témoignages éventuels (**N.B : ne pas oublier de joindre une copie de ces éléments à votre signalement**) :

NB : La cellule « signalements » ne dispose en aucun cas d'un pouvoir disciplinaire ou de prérogatives répressives.